

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 783

10 avril 2009

SOMMAIRE

Abou Lux SA	37549	Leria S.à r.l.	37556
Adam Ingredients International S.à r.l. ...	37541	Lo Scigno S.à r.l.	37549
AFC Finances S.A.	37538	LU-CIX Asbl	37568
Air Pub S.à r.l.	37546	Luxco Properties 7 Sàrl	37539
Akademie fuer Internationale Finanz- dienstleistungen A.G. " A.F.I.F.	37548	Luxco Properties 8 Sàrl	37538
Angen Luxembourg S. à r.l.	37552	Moraún Investments S.A.	37545
Armitage Luxembourg S. à r.l.	37577	Multisegmentos (Lux) S. à r.l.	37547
AXA Alternative Participations Sicav I ...	37543	O.K. Tours	37543
Brink's Security Luxembourg S.A.	37546	Pamajaro S.A.	37548
CAREP Japan S.à r.l.	37545	Panikom S.A.	37559
Citicorp Investment Management (Lu- xembourg) S.A.	37576	ParisInvest III S.A.	37539
CORPUS SIREO Financial Services S.A.	37545	ParisInvest I S.A.	37572
Cotulux	37584	Pâtisserie-Confiserie PICHON-CREMER Sàrl	37538
Cri-Cri S.à r.l.	37542	Pizza Enzo S.à r.l.	37550
Davies 1 S.à r.l.	37559	Pygmalion Consulting SA	37576
ESP Europe (Funds) S.à r.l.	37583	RBC Dexia Investor Services Bank S.A. ..	37558
European Assist S.A.	37549	Sagres (Lux) S. à r.l.	37547
Euro Prefa S.A.	37558	SIFC Hotel Development S.à r.l.	37573
Fastum S.à r.l.	37543	SIFC Office & Retail S.à r.l.	37565
Fiduciaire Européenne S.à r.l.	37544	Skyventure S.A.	37541
Fynar S.A.	37583	Snow Peak S. à r.l.	37584
Genvest S.A.	37542	Swiss Re Management (Luxembourg) S.A.	37583
G & G Partners S.à r.l.	37550	Tatus International S.A.	37542
Goreway Luxembourg Holdings S.à r.l. ..	37544	Trilux Construction S.à r.l.	37550
G&P Cruise Hôtel Management S.à r.l. ..	37539	Ultimo Luxembourg S.à r.l.	37540
Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l.	37540	United PRN Holdings S.à r.l.	37555
Immo Belle Vue S.à r.l.	37546	Wald Holding S.A.	37548
Immobiliare Estate 2000 S.A.	37547	West & Orient Invest S.à r.l.	37540
Learmonth Sàrl	37541	World Power Holdings Luxembourg S.à r.l.	37544

AFC Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 67.582.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 juin 2008

- les démissions de Monsieur Karl Kohlbrenner et de la société Infid Management Anstalt de leur mandat d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué sont acceptées.
- le nombre d'administrateurs est fixé à trois.
- Monsieur Celso Gomes Domingues, employé privé, né le 21 février 1978 à Luxembourg, demeurant à L- 2652 Luxembourg, 219 rue Albert Uden est nommé Administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2010

Certifié sincère et conforme
Pour AFC FINANCES S.A.
Companies & Trusts Promotion S.A.
Signature

Référence de publication: 2009040540/696/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06464. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Pâtisserie-Coniserie PICHON-CREMER Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 41, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg B 63.795.

—
Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009040890/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05422. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Luxco Properties 8 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.156.

—
RECTIFICATIF

Extrait

L'extrait de publication relatif à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 2 septembre 2008, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 11/09/2008, sous les références L080136042.05, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2334 du 24/09/2008, comportait une erreur matérielle: l'information selon laquelle le siège social de la société est transféré au 412F, route d'Esch, L-2080 est déclarée nulle et sans avenue.

Compte tenu de ce qui précède, il y avait lieu de lire que le siège social de la société est transféré au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

SGG Corporate Services S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009044243/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09389. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

G&P Cruise Hôtel Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 93.123.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009042877/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2009, réf. LSO-DC05204. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090043755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2009.

ParisInvest III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.493.

Extrait des décisions prises par l'associée unique et par le conseil d'administration en date du 11 mars 2009

1. Monsieur Jean FELL a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Le nombre d'administrateurs a été réduit de 5 (cinq) à 4 (quatre).
3. Monsieur Moyse DARGAA a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ParisInvest III S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040547/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Luxco Properties 7 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.163.

RECTIFICATIF

Extrait

L'extrait de publication relatif à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 2 septembre 2008, déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 11/09/2008, sous les références L080136038.05, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2334 comportait une erreur matérielle: l'information selon laquelle le siège social de la société est transféré au 412F, route d'Esch, L-2080 est déclarée nulle et sans avenue.

Compte tenu de ce qui précède, il y avait lieu de lire que le siège social de la société est transféré au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

SGG Corporate Services S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009044245/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09391. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080145289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Ultimo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 213.125,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.414.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 12 mars 2009 que Godfrey Abel, né le 2 juillet 1960 à Brixworth, Royaume-Uni, demeurant 30, Rue de Crecy, L-1364 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009041133/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07467. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

West & Orient Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 99.072.

—
Extrait des principales résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2008 tenue au siège social de la société.

Il a été décidé de renouveler les mandats des gérants en place jusqu'à l'assemblée des associés statuant sur les comptes 2008 et devant se tenir en 2009. Ces gérants sont:

- Monsieur Graham Edwards, gérant technique;
- Monsieur Patrick Sganzerla, gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour West & Orient Invest S.à r.l.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Patrick Sganzerla

Expert-Comptable

Référence de publication: 2009040542/1652/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04795. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 73.153.

—
Acte constitutif publié au mémorial C n° 120 du 04/02/2000

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009040427/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03357. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Learmonth Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 134.762.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société Daté du 19 mars 2009

En vertu du contrat de cession de parts daté du 19 mars 2009, Redwood Grove International L.P. a transféré 15.008 parts sociales dans la Société à RGI Alternate-1 L.P.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Isabelle Clinquart.

Référence de publication: 2009040588/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07006. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Skyventure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 131.563.

—
Les comptes annuels au 30.06.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour SKYVENTURE S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009040535/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06112. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Adam Ingredients International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.278.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 31 décembre 2008 que:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire à la liquidation, approuve le Rapport du Liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

3. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.

4. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2009041048/304/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2009, réf. LSO-DC04254. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Genvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 46.629.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Corinne BITTERLICH. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

C. BITTERLICH / A. RENARD

Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2009041042/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06236. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090046679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Cri-Cri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4470 Soleuvre, 2, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 67.831.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009040887/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05426. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090046821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Tatus International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.500.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 février 2009 que:

Sont réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012

* Monsieur Riccardo MORALDI, expert comptable, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

* Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

- Madame Valérie WESQUY, employée privée, née a Mont Saint Martin le 06/03/1968 et demeurant professionnellement au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Michele CANEPA démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

- L'assemblée décide de nommer Monsieur Riccardo MORALDI président du conseil d'administration.

Est réélu commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

- PULPIT INC., ayant son siège social au PH Plaza 2000, 16th Floor, 50th Street, PA-Panama City

Luxembourg, le 18/03/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009040428/5878/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC05954. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090046000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

AXA Alternative Participations Sicav I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 46, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 94.233.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites du conseil d'administration de la Société, en date du 6 février 2009:

- qu'il est pris note de la démission de Mme Dominique Senequier, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à partir du 5 janvier 2009; et

- qu'il est co-opté M. Olivier Decanniere, résidant professionnellement au 20, place Vendôme, F-75001, Paris, France, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat jusqu'à sa nomination permanente par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009040492/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06955. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Fastum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 94.007.

Extrait des décisions prises par le gérant unique du 19 février 2009

Il résulte dudit procès-verbal que:

1- Le gérant a décidé de prendre acte du transfert de la part sociale de l'associé Tritos Limited vers la société Proradio Management Limited, avec adresse professionnelle à Tropic Isle Building, PO Box 3423, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en date du 10 novembre 2006.

2- La nomination de Monsieur Kemal AKYEL, né à Beringen, Belgique le 2 juin 1977, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Kemal AKYEL

Mandataire

Référence de publication: 2009040407/1084/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

O.K. Tours, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 12.814.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009040610/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06612. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Fiduciaire Européenne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 22.942.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009040614/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Goreway Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.084.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.425.

Par résolutions signées en date du 5 mars 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B à compter du 9 mars 2009 et pour une durée indéterminée

- Nomination de Manuel Mouget, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B à compter du 9 mars 2009 et pour une durée indéterminée

- Classification des gérants de la manière suivante:

* Bruce Wrobel, avec adresse au 335, Madison Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, gérant de classe A

* Martin Rosenberg, avec adresse au 335, Madison Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, gérant de classe A

* Thomas Deleo, avec adresse au 335, Madison Avenue, 10017 New York, Etats-Unis, gérant de classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009040579/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06723. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

World Power Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.747.950,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.503.

Par résolutions signées en date du 11 mars 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B à compter du 9 mars 2009 et pour une durée indéterminée

- Nomination de Manuel Mouget, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant de classe B à compter du 9 mars 2009 et pour une durée indéterminée

- Classification des gérants de la manière suivante:

* Thomas Deleo, avec adresse au 245, Park Avenue, NY 10167 New York, Etats-Unis, gérant de classe A

* Bruce Wrobel, avec adresse au 335, Madison Avenue, NY 10017 New York, Etats-Unis, gérant de classe A

* Martin Rosenberg, avec adresse au 335, Madison Avenue, NY 10017 New York, Etats-Unis, gérant de classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009040581/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

CAREP Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.989.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54834 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009040600/211/12.

(090046332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Moraún Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.285.

Par décision du Conseil d'Administration du 02 février 2009, Madame Karin KRIEGISCH, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été cooptée au Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Guy KETTMANN démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Par ce même Conseil d'Administration le siège social de la société a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 MARS 2009.

Pour MORAÚN INVESTMENTS S.A.

société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-président / -

Référence de publication: 2009040707/1017/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

CORPUS SIREO Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 125.855.

AUSZUG

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der CORPUS SIREO Financial Services S.A. (die "Aktiengesellschaft") vom 20. Februar 2009 geht hervor, dass die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Wolfgang Baertz, Diego Fernández Reumann, Karl-Josef Schneiders und Giulio Beretti und der täglichen Geschäftsführer Wolfgang Baertz und Diego Fernández Reumann bis zur jährlichen Generalversammlung, die im Jahre 2010 abgehalten wird, und bis Nachfolger ernannt und genehmigt sind, verlängert wurden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. März 2009.

Für gleichlautenden Auszug

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009040491/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06941. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Brink's Security Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 10.427.

En date du 6 mars 2009, le conseil d'administration a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- La démission de Monsieur Guy Schapiro en date du 15 janvier 2009 est acceptée.
- La démission de Monsieur Bernard Dumoulin en date du 25 février 2009 est acceptée.
- Monsieur Michael J. Cazer, demeurant à 3 Glenbrooke Circle East, Richmond, VA 23229, Etats-Unis, est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2009.
- Madame Geneviève Steurs demeurant à 105, Grand-Rue, B-6780 Messancy, est nommée déléguée à la gestion journalière pour l'activité d'électricien - électronicien en communication et en informatique, avec pouvoir de signature conjointe avec un administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009040401/7262/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Immo Belle Vue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 84, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 99.657.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009040423/2255/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06703. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Air Pub S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 59.546.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 30 mai 2008

«Le mandat de tous les membres du Comité d'administration venant à expiration, l'assemblée prend la résolution suivante:

Sont nommés membres du Comité d'administration pour une durée illimitée:

- M. Adrien NEY, demeurant professionnellement à l'aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg
- M. Laurent JOSSART, demeurant professionnellement à l'aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg
- M. Michel FOLMER, demeurant professionnellement à l'aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/03/2009.

Pour extrait conforme

Pour AIR PUB S.à.r.l.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2009040511/1706/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06631. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Immobiliare Estate 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 74.559.

Le Bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009040896/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01647. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Sagres (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 124.301.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 19 Mars 2009

- La démission de Monsieur Lorenzo Patrassi de sa fonction de gérant de la société a été acceptée.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Iain Macleod;
- Monsieur Tomas Lichy;
- Monsieur Edmond DeForest;
- Madame Lucinda Jo Sadrian.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sagres (Lux) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009040530/8461/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07407. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Multisegmentos (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 124.302.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 19 Mars 2009

- La démission de Monsieur Lorenzo Patrassi de sa fonction de gérant de la société a été acceptée.

Le conseil de gérance de la société se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Iain Macleod;
- Monsieur Tomas Lichy;
- Monsieur Edmond DeForest;
- Madame Lucinda Jo Sadrian.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Multisegmentos (Lux) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009040533/8461/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07404. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Pamajaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 25.206.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 31 décembre 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2009, relation LAC/2009/430, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés à la même adresse prénommée au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour la société
Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009041057/211/21.

(090047091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Wald Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 97.804.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, abgehalten als Ausserordentliche Generalversammlung am
20.03.2009*

Die Hauptversammlung verlängert die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Claude Schmit, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg,
- Frau Anne Huberland, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg,
- Frau Nicole Reinert, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg,
und des Abschlussprüfers Eurocomptes S.A., mit Sitz in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg
für eine weitere Dauer von sechs Jahren. Ihre Mandate enden mit der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2015.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 20.03.2009.

Für den Verwaltungsrat
Unterschriften

Référence de publication: 2009041129/1051/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06927. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Akademie fuer Internationale Finanzdienstleistungen A.G. " A.F.I.F., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 31.013.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009040569/554/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

European Assist S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 56.103.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 26 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009040670/1787/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 mars 2009, réf. DSO-DC00189. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090045964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Lo Scrigno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4413 Soleuvre, rue Jean Anen.
R.C.S. Luxembourg B 123.987.

Le Bilan au 31-12-2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009040885/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05437. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Abou Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 138.429.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 janvier 2009 à 15 H

La Société ABOU LUX SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de la société INFORMA SARL, représentée par son gérant, Mr Jean GREFF, avec siège social à F-67000 STRASBOURG, 59 rue de Zürich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Strasbourg, sous le numéro 351 228 994 00015, de son poste d'administrateur unique.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Dominique EPPINGER, demeurant 1 Chemin des Bruyères, F- 67110 NEUNHOFFEN-DAMBACH au poste d'administrateur unique et qui terminera le mandat de l'administrateur unique démissionnaire.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Melle Véronique LANGE, demeurant 141 rue Nationale F-57600 FORBACH de son poste de son poste de commissaire aux comptes.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme Mr Joseph GRABLER, demeurant 14 route de Sturzelbronn, F- 67110 NEUNHOFFEN-DAMBACH au poste de commissaire aux comptes qui terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29/01/2009.

Dominique EPPINGER / Chantal SIMON / Aurélie BOULEAU

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009040518/3139/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02808. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Pizza Enzo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 22, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 113.943.

Le Bilan au 31-12-2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009040891/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05403. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090046812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Trilux Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4465 Soleuvre, 39, rue du Knapp.
R.C.S. Luxembourg B 128.497.

Le Bilan au 31-12-2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009040894/2468/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05409. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090046802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

G & G Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 145.387.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le douzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Jacek GANSKE, agent immobilier, né le 12 novembre 1976 à Posen (Pologne), demeurant 99, boulevard Baden-Powell à L-1211 Luxembourg;

2. Monsieur Michel CURADO GASPAR, employé privé, né le 20 janvier 1976 à Luxembourg, demeurant 18, route d'Echternach à L-6114 Junglinster.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de ceux qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier l'exploitation d'une agence immobilière, la promotion immobilière et l'administration de bien-syndic de copropriété en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Art. 3. La société prend la dénomination de G & G PARTNERS S. à r.l.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune d'Hesperange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés. L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit l'intégralité des parts sociales comme suit:

- Monsieur Jacek GANSKE, précité 50 parts sociales
- Monsieur Michel CURADO GASPAS, précité 50 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux.
3. Les personnes suivantes ont été nommées gérants techniques pour une durée indéterminée:
 - 3.1.- Monsieur Jacek GANSKE, prénommé; et
 - 3.2.- Monsieur Michel CURADO GASPAS, prénommé
4. La société sera engagée par la signature collective des deux gérants techniques ou la signature collective d'un gérant technique dans le domaine d'activité pour lequel une autorisation d'établissement est octroyée ensemble avec une personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par les deux gérants techniques.
5. Le siège social de la société est établi au 2, rue des Joncs, L-1818 Howald.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (EUR 1.000,00).

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jacek Ganske, Michel Curado Gaspar, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 mars 2009. LAC/2009/9910. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009040939/202/92.

(090047131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Angen Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.385.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

La société MD ANMAR HOLDINGS LTD, établie et ayant son siège social au 29, Theklas Lyssioti Street, Cassandra Centre, Office 201 & 202, 2nd Floor, 3731 Limassol, Chypre, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elle constitue, à savoir:

Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société prend la dénomination de "ANGEN LUXEMBOURG S. à r. l."

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise à l'assemblée générale des associés.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés. Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société pourra établir tout siège d'activité secondaire, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, que son activité rendra nécessaire.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution. Elle pourra être dissoute avec l'accord des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Toutes les parts sont soumises aux dispositions des présents statuts, et bénéficient toutes des mêmes droits ordinaires conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint d'un associé. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à toutes autres personnes que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Sauf en cas de cession entre associés ou au profit du conjoint d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans un délai de trente jours à partir de la date de refus de la cession à une personne au profit de laquelle les parts ne sont pas librement cessibles.

Toute cession de parts devra être constatée par acte notarié ou sous seing privé. Dans le dernier cas elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été signifié à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, de catégorie A et par un ou plusieurs gérants de catégorie B.

Les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes et opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet.

Le ou les gérants de catégorie A sont nommés pour une durée indéterminée. En cas de décès, d'incapacité, d'interdiction, de faillite ou de déconfiture, de démission d'un des gérants de catégorie A, un remplaçant sera désigné en assemblée générale à l'unanimité des associés.

Le ou les gérants de catégorie B seront nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée maximale de six ans.

En cas de décès, d'incapacité, d'interdiction, de faillite ou de déconfiture, de démission d'un des gérants de catégorie B, un remplaçant sera désigné par en assemblée générale à l'unanimité des associés.

La société est valablement représentée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale et obligatoire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence ce jour et finit le 31 décembre 2009.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

La société MD ANMAR HOLDINGS LTD, prénommée, CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'associée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se considérant comme réunie en assemblée générale et à la l'unanimité des voix, elle a pris les résolutions suivantes:

(1). Le nombre des gérants est fixé à trois. Sont nommés Gérants:

Sont nommés gérants de catégorie A:

- Monsieur Michel Urbain DELAUZUN, Administrateur, né à Monaco, le 24 septembre 1946, avec adresse professionnelle à 4, rue des Orchidées, 98000 Monaco;

- Monsieur Bernard Auguste SCHMUTZ, né à Bas Vully, le 26 juillet 1938, avec adresse professionnelle à Banexco ass. Ltd., Centre ICC, 20 route de pré-bois, CP 102, CH1215, Genève 15, Suisse;

Est nommé gérant de catégorie B pour une durée de six ans:

- Monsieur Norbert SCHMITZ, licencié en sciences commerciales et consulaires, né à Pétange, le 12 mai 1943, avec adresse professionnelle à - L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

(2). La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de catégorie B. Les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

(3). Le siège social est fixé à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 mars 2009. Relation: EAC/2009/2552. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009040941/219/140.

(090047126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

United PRN Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.085.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.851.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the ninth day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

Mr Paul de Haan, accountant, residing in Luxembourg, acting as a special proxy of United News Distribution S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under number B 96.559 (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal dated 9th December 2008 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the sole shareholder of UNITED PRN Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under number B 70.851, incorporated by deed of M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, enacted on 15th July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 754 of 12th October 1999 (the "Company"). The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, enacted on 30th November 1999, published in the Mémorial number 88 of 26th January 2000.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at eight million eighty-five thousand US Dollars (USD 8,085,000.-) represented by five hundred thirty-nine (539) shares with a nominal value of fifteen thousand US Dollars (USD 15,000.-) each (the "Shares").

II. That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III. That the Sole Shareholder is the sole holder of the Shares and that as a sole shareholder thereof declares explicitly to dissolve the Company.

IV. That the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company known or unknown on the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as it assumes all its liabilities.

V. That the shareholders' register of the dissolved Company has been cancelled.

VI. That the Sole Shareholder declares approving the annual accounts of the Company for the financial year started 1st January 2008 and ended as result of the dissolution of the Company at the date hereof.

VII. That the Sole Shareholder fully discharges each member of the board of managers for the due performance of his duties up to the date hereof.

VIII. That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Paul de Haan, comptable, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de United News Distribution S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

sous le numéro B 96.559 (l'Associé Unique"), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 9 décembre 2008, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, étant l'associé unique de UNITED PRN Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70.851, a été constituée suivant acte reçu par Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 754 du 12 octobre 1999 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 novembre 1999, publié au Mémorial numéro 88 du 26 janvier 2000.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à huit millions quatre-vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 8.085.000,-) représenté par cinq cent trente-neuf (539) parts sociales d'une valeur nominale de quinze mille Dollars des Etats-Unis (USD 15.000,-) chacune (les "Parts Sociales").

II. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III. Que l'Associé Unique est le seul détenteur des Parts Sociales et qu'en tant qu'Associé Unique il déclare expressément dissoudre la Société.

IV. Que l'Associé Unique déclare en outre prendre à sa charge tous les engagements de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements de la Société.

V. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VI. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui a commencé le 1^{er} Janvier 2008 et se terminant suite à la dissolution de la Société à la date du présent acte.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant cet acte.

Signé: P. de Haan, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 12 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15122. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N.Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2008.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009040968/272/93.

(090046953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Leria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.840,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 144.047.

In the year two thousand and nine, on the fifth of March.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Skyrus Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at First Floor, International House, 41 The Parade, St Helier, Jersey, JE2 3QQ, registered with the Companies Registry of Jersey under number 101291,

here represented by Ms Sophie Liberatore, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on March 4, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "Leria S.à r.l." (the "Company") with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 144.047, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 12, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 255 dated February 5, 2009.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each.

III. The sole shareholder resolves to convert the Company's share capital currently denominated in Euro into US Dollars at a rate of 1.26723 US Dollar for 1.- Euro, available on oanda.com with effect on March 2, 2009. The share capital in the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is hence converted in the amount of in fifteen thousand eight hundred forty US Dollars and thirty-seven cents (USD 15,840.37) represented by fifteen thousand eight hundred forty (15,840) shares of one US Dollar (USD 1.-) each, the difference in the amount of thirty-seven US Dollars cents (USD 0.37) being allocated to the legal reserve of the Company.

IV. Pursuant to the above conversion, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at fifteen thousand eight hundred forty US Dollars (USD 15,840.-) represented by fifteen thousand eight hundred forty (15,840) shares of one US Dollar (USD 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, The present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq mars.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Skyrus Limited, une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, International House, 41 The Parade, St Helier, Jersey, JE2 3QQ, enregistrée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 101291, ici représentée par Mademoiselle Sophie Liberatore, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 4 mars 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Leria S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144.047, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 255 du 5 février 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune, entièrement libérées.

III. L'associé unique décide de convertir le capital social de la Société, actuellement libellé en Euro, en US Dollars, en application d'un taux de conversion de 1,26723 US Dollar pour 1,- Euro, disponible sur oanda.com en date du 2 mars 2009. Le capital social d'un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est ainsi converti au montant de quinze mille huit cent quarante US Dollars et trente-sept cents (USD 15.840,37) représenté par quinze mille huit cent quarante (15.840) parts sociales d'un montant d'un US Dollar (USD 1,-) chacune, la différence d'un montant de trente-sept US Dollars cents (USD 0,37) étant affectée à la réserve légale de la Société.

IV. Suite aux décisions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille huit cent quarante US Dollars (USD 15.840,-) représenté par quinze mille huit cent quarante (15.840) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. LIBERATORE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 9 mars 2009. Relation: LAC/2009/8939. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009040969/211/92.

(090046917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Euro Prefa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 110.465.

Il résulte de décisions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2008 que Messieurs Thierry Hellers et Gernot Kos, administrateurs, demeurant professionnellement 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg, ont été remplacés par Mesdames Danielle Kirsch et Gabi Fournelle, demeurant professionnellement 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes, Becker et Cahen & Associés S.à.r.l, 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg est remplacé par la Fiduciaire B+C S.à.r.l., avec siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Ces mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Fiduciaire B+C s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009039854/7759/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2009.

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

En date du 14 janvier 2009, Mme Isabelle DAVID, M. Jean SONDAG et M. Laurent FRANZ ont été nommés membres du Conseil d'Administration de RBC Dexia Investor Services Bank S.A.. Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose à partir du 14 Janvier 2009 comme suit:

M. Pierre MALEVEZ, Président du Conseil d'Administration

M. Claude SCHON, Vice-Président du Conseil d'Administration

M. Jean-Michel LOEHR, Administrateur Délégué

M. François MOES, Administrateur

M. José PLACIDO, Administrateur

M. Rob WRIGHT, Administrateur
 Mme. Isabelle DAVID, Administrateur 14, Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette
 M. Jean SONDAG, Administrateur 14, Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette
 M. Laurent FRANZ, Administrateur 14, Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
 Georges Kohr / Xavier Nevez
 Member of the Executive Committee / Head of Corporate Administration

Référence de publication: 2009022275/1126/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08314. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090023351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2009.

Panikom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 98.294.

—
 RECTIFICATIF

Extrait

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société PANIKOM S.A. ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 98.294 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 183, du 13 février 2004,

tenue par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en date du 22 décembre 2008, enregistrée à Luxembourg AC, le 30 décembre 2008, LAC/2008/52898, aux droits de 12,- € et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 13 janvier 2009 sous le numéro L090006122.05, une erreur matérielle s'est glissée quant à la date de l'acte.

Il y a donc lieu de rectifier celle-ci, qui aurait dû se lire comme suit:

L'an deux mil huit, le vingt-deux décembre.

Délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Pour extrait conforme
 Martine SCHAEFFER
 Notaire

Référence de publication: 2009040949/5770/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06364. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Davies 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.366.

—
 STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixth day of March.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Davies Limited, a company existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the registrar of the Cayman Islands with number 223723,

duly represented by Ms Virginie Lepage, lawyer, by virtue of a proxy, given in New-York, on 6 March 2009,

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "Davies 1 S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one British pound (GBP 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least two managers, in that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Davies Limited as aforementioned, for a total price of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,900.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by one (1) manager.
2. John Sutherland, Manager, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time.
3. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Davies Limited, une société existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caïmans, et enregistrée avec le registre des Iles Caïmans sous le numéro 223723,

dûment représentée par Mademoiselle Virginie Lepage, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New-York, le 6 mars 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Davies 1 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (12.500), d'une valeur de une livre sterling (GBP 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un actionnaire ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par

écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales a été souscrit par Davies Limited, susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.900,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société sera gérée par un (1) gérant unique.
2. John Sutherland, gérant, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle-Zélande, résident au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
3. L'adresse du siège social est fixée au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. LEPAGE - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mars 2009. Relation: LAC/009/9422. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix-huit mars de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009040940/242/312.

(090046721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 112.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.937.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of March,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Office & Retail S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.937 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 of January 18, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on November 24, 2008, and in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 29 of January 7, 2009,

SIFC Development Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Ms Marion Géniaux, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 12, 2009,

the said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten million Korean Won (KRW 10,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and two million Korean Won (KRW 102,000,000) to an amount of one hundred and twelve million Korean Won (KRW 112,000,000) by the issuance of ten (10) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of two hundred seventy nine thousand eight hundred and fifty four Korean Won (KRW 279,854.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten million Korean Won (KRW 10,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred and two million Korean Won (KRW 102,000,000) to an amount of one hundred and twelve million Korean Won (KRW 112,000,000) by the issuance of ten (10) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, here represented as aforementioned, declares to subscribe for ten (10) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to seven thousand three hundred and two United States Dollars and seven Cents (USD 7,302.07), being the equivalent of ten million two hundred and seventy nine thousand eight hundred and fifty four Korean Wons (KRW 10,279,854.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1407.8, of which ten million Korean Won (KRW 10,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and two hundred and seventy nine thousand eight hundred and fifty four Korean Won (KRW 279,854.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of seven thousand three hundred and two United States Dollars and seven Cents (USD 7,302.07), being the equivalent of ten million two hundred and seventy nine thousand eight hundred and fifty four Korean Won (KRW 10,279,854.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and twelve million Korean Won (KRW 112,000,000) represented by hundred and twelve (112) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le treize mars,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Office & Retail S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.937 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 du 18 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 24 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 29 du 7 janvier 2009,

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Mademoiselle Marion Géniaux, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 Mars 2009,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix millions de Won coréens (KRW 10.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent deux millions de Won coréens (KRW 102.000.000,-) à un montant de cent douze millions de Won coréens (KRW 112.000.000,-), par l'émission de dix (10) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de deux cent soixante dix neuf mille huit cent cinquante quatre Won coréens (KRW 279.854,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix millions de Won coréens (KRW 10.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent deux millions de Won coréens (KRW 102.000.000,-) à un montant de cent douze millions de Won coréens (KRW 112.000.000,-), par l'émission de dix (10) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté comme il est dit, déclare souscrire dix (10) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à sept mille trois cent deux dollars américains et sept Cents (USD 7.302,07) équivalant à dix millions deux cent soixante dix neuf mille huit cent cinquante quatre Won coréens (KRW 10.279.854,-) au taux de change de USD 1 = KRW 1407,8, dont dix millions de Won coréens (KRW 10.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et deux cent soixante dix neuf mille huit cent cinquante quatre Won coréens (KRW 279.854,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de sept mille trois cent deux dollars américains et sept Cents (USD 7.302,07) équivalant à dix millions deux cent soixante dix neuf mille huit cent cinquante quatre Won coréens (KRW 10.279.854,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à cent douze millions de Won coréens (KRW 112.000.000,-) représenté par cent douze (112) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 2.000,-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GÉNIAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2009. Relation: LAC/2009/10886. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009041401/242/148.

(090047210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

LU-CIX Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg F 7.911.

STATUTS**Titre I^{er} - Associés, Dénomination, Siège, Durée, Objet**

Art. 1^{er}. Dénomination. L'Association, régie par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (ci après "la Loi"), est dénommée "LU-CIX ASBL".

Art. 2. Siège social. Le siège de l'Association est établi au 18-20 rue Michel Rodange - L-2430 Luxembourg.

Le siège social peut être transféré par décision du Comité Exécutif en tout autre lieu du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Durée.

L'Association est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet. Les principaux objectifs pour lesquels l'association est constituée sont:

- (i) promouvoir et contribuer au développement d'Internet au Luxembourg;
- (ii) promouvoir, coopérer avec ou devenir membre de toute association, institution, entité ou autre, immatriculée ou non au Luxembourg et ayant des objectifs similaires en tout ou partie à ceux de l'Association;
- (iii) permettre à ses membres de bénéficier au Luxembourg de produits et/ou services en relation avec le réseau Internet et/ou les technologies de la communication et de l'information;
- (iv) participer, au Luxembourg et de manière internationale, au développement d'Internet, spécialement en participant au processus de gouvernance internationale de l'Internet;
- (v) promouvoir et développer les objectifs de l'Association, au Luxembourg et de manière internationale, à travers des conférences, réunions publiques ou privées, publications, foires ou par tout autre moyen utile ou nécessaire;
- (vi) et en complément des objectifs visés ci-dessus, publier et faire connaître l'Association et ses objectifs, raisons et buts par tout moyen approprié et solliciter, recevoir et conserver des donations, souscriptions, dons et gratifications de tous types.

Plus généralement, afin de réaliser son objet, l'Association peut se livrer à d'autres activités, justifiées par sa mission, et notamment, et de manière non limitative, acquérir toute propriété de droit matériels (en ce inclus bases de données et autres droits de propriété intellectuelles), location, mise à disposition de propriété, emploi de personnel, ou conclusion de contrats.

Titre II - Membres, Admission, Démission, Exclusion, Cotisation

Art. 5. Membres. Le nombre de membres est illimité, mais doit au moins s'élever à trois (3).

Les membres sont ceux dont les noms figurent en fin de Statuts,

Art. 6. Admissions. Toute personne physique ou morale souhaitant devenir membre de l'Association, introduit sa demande par écrit auprès du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif accepte ou refuse sur décision écrite et motivée l'admission du demandeur.

Cette décision est notifiée au demandeur par écrit.

Art. 7. Démissions. Tout membre a le droit de se retirer de l'Association, moyennant un préavis de un (1) mois, en notifiant par écrit sa décision au Président du Comité Exécutif à l'adresse du siège de l'Association.

Nonobstant ce qui précède, si un membre ne règle pas sa cotisation dans les trente (30) jours de la date d'échéance, le Comité Exécutif pourra déclarer ce membre comme démissionnaire, indépendamment de tout rappel écrit et ce, sans que la procédure d'exclusion d'un membre telle que visée à l'article 8 ci-dessous ne trouve à s'appliquer.

Les membres démissionnaires n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations d'ores et déjà acquittées.

Art. 8. Exclusions. L'Assemblée Générale est le seul organe ayant le pouvoir d'exclure un membre et ce, à la majorité des deux tiers (2/3) des voix.

Cependant, le Comité Exécutif a le droit, dans l'attente d'une résolution de l'Assemblée, de suspendre un membre ayant violé sérieusement les Statuts et/ou, le cas échéant, le Règlement d'Ordre Intérieur tel que visé à l'article 22 ci-dessous, le cas échéant avec effet immédiat.

Les membres exclus n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations d'ores et déjà acquittées.

Art. 9. Cotisations. La cotisation des membres est fixée chaque année par le Comité Exécutif et ratifié par l'Assemblée Générale Ordinaire.

En tout état de cause, cette cotisation ne dépassera pas 10 000 € (dix mille euros) pour un membre bienfaiteur et 5 000 € (cinq mille euros) pour un membre classique.

Titre III - Assemblées générales

Art. 10. Composition et Convocation. Chaque membre de l'Association est convoqué à l'Assemblée Générale au moins une (1) fois par an.

Art. 11. Assemblées générales ordinaires.

Art. 11.1. Réunion et Attributions. Chaque année, au plus tard le 30^{ème} jour du mois de juin, une Assemblée Générale Ordinaire se réunit au lieu, date et heure fixés par le Comité Exécutif et indiqués dans la convocation.

Nonobstant ce qui précède, l'Assemblée Générale constituante se tiendra au lieu, à la date et à l'heure convenue entre les Membres, qui devront chacun y être présent ou représenté.

Une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire est nécessaire dans les cas suivants:

- nomination, révocation et/ou remplacement de membres du Comité Exécutif;
- approbation des comptes et bilan de l'Association pour l'exercice écoulé et du budget pour l'exercice suivant;
- ratification de la cotisation annuelle pour l'exercice suivant; et
- décharge des membres du Comité Exécutif pour les activités et décisions de l'exercice écoulé.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Comité Exécutif:

- rend compte des activités, dépenses et recettes de l'exercice écoulé, et
- propose le budget ainsi que le montant de la cotisation annuelle pour l'exercice suivant.

L'Assemblée Générale Ordinaire entend les rapports du Comité Exécutif et discute le bilan.

Après l'adoption du bilan, l'Assemblée Générale Ordinaire se prononce par un vote spécial sur la décharge des membres du Comité Exécutif. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de l'Association et, quant aux actes faits en dehors des Statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 11.2. Quorum et Majorité. L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit valablement, quelque soit le nombre des membres présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés par un mandat exprès.

Art. 12. Assemblées générales extraordinaires.

Art. 12.1. Réunion et Attributions. Chaque fois que les intérêts de l'Association l'exigent, le Comité Exécutif peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire.

Une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire est nécessaire dans les cas suivants:

- modification des Statuts;
- exclusion de membres; et
- dissolution de l'Association.

Une Assemblée Générale Extraordinaire doit également être convoquée dans les trente (30) jours suivant la réception d'une demande écrite au Comité Exécutif émanant d'au moins un tiers (1/3) des membres de l'Association.

Art. 12.2. Quorum et Majorité. L'Assemblée Générale Extraordinaire se réunit valablement, quelque soit le nombre des membres présents ou -représentés. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés par un mandat exprès.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut décider valablement d'une modification des Statuts que lorsque la convocation des membres précise expressément qu'une modification des Statuts est à l'ordre du jour de celle-ci et que les deux tiers (2/3) des membres sont présents ou représentés. A défaut d'atteinte du quorum requis sur deuxième convocation et conformément aux dispositions de la Loi, la décision ainsi prise devra être soumise à l'homologation du tribunal civil

Art. 13. Convocations de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est convoquée par le Comité Exécutif par lettre simple adressée à tous les membres trente (30) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Les convocations sont signées par deux (2) membres du Comité Exécutif et contiennent l'ordre du jour.

Toute proposition de point(s) à l'ordre du jour signée par au moins un tiers (1/3) des membres et introduite par lettre recommandée auprès du Président du Comité Exécutif, au siège de l'Association, au moins quinze (15) jours avant la date de tenue de l'Assemblée Générale, doit être portée à l'ordre du jour de ladite Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Comité Exécutif, en son absence par le Vice-Président, ou en son absence par le plus âgé des membres du Comité Exécutif.

Le Président nomme parmi les membres de l'Assemblée Générale un Secrétaire et un Scrutateur.

Cependant, si tous les membres sont présents ou représentés lors d'une réunion de l'Assemblée Générale, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion de l'Assemblée Générale pourra valablement se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 14. Droit de vote à l'Assemblée Générale. Chaque membre dispose d'un droit de vote égal dans l'Assemblée Générale et les résolutions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, telle que définie aux articles 11.2 et 12.2 ci-dessus.

La représentation n'est permise qu'entre membres.

Les votes de l'Assemblée Générale ont lieu à bulletin secret lorsque des personnes sont en cause et à chaque fois que cela est demandé par un quart (1/4) au moins des membres présents ou représentés.

Art. 15. Procès-verbaux des décisions de l'Assemblée Générale. Les délibérations de l'Assemblée Générale figurent dans un procès-verbal signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur, ainsi que par les membres qui le désirent.

Les délibérations sont communiquées aux membres par écrit après l'Assemblée Générale.

Des extraits de délibérations sont transmis à tout membre sur simple demande, ainsi qu'à des tiers sur demande écrite et motivée au Comité Exécutif pour autant qu'ils démontrent un besoin raisonnable et sont signés par le Président du Comité Exécutif ou par deux membres du Comité Exécutif.

Titre IV- Comité exécutif

Art. 16. Pouvoirs du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif exercera les fonctions du conseil d'administration telles qu'elles sont prévues par la Loi.

Art. 17. Composition du Comité Exécutif. L'Association est administrée par un Comité Exécutif composé d'au moins trois (3) membres, élus parmi les membres de l'Association.

Le Comité Exécutif désigne à la majorité simple un Président, un Trésorier et un Secrétaire. Autant que de besoin, le Comité Exécutif peut également désigner un Vice-Président.

Art. 18. Nomination des membres du Comité Exécutif. Les membres du Comité Exécutif sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée fixée par l'Assemblée et ne pouvant excéder cinq (5) ans.

Aucune limite n'est cependant imposée quant au nombre de mandats successifs pouvant être assumés par un membre du Comité Exécutif.

Les membres souhaitant faire partie du Comité Exécutif adressent leur candidature par écrit au siège de l'Association au plus tard quinze (15) jours avant la date de l'Assemblée Générale Ordinaire précédant l'exercice au cours duquel le mandat d'un ou plusieurs membres du Comité Exécutif arrive à expiration. Toute candidature envoyée après ce délai, ou plus généralement toute candidature ne respectant pas la présente procédure, sera automatiquement considérée comme étant invalide.

Dans la convocation pour l'Assemblée Générale figurent les noms et fonctions des candidats aux postes de membres du Comité Exécutif.

Art. 19. Vacance - Démission - Révocation d'un membre du Comité Exécutif. Toute absence d'un (1) membre du Comité Exécutif lors de trois (3) réunions du Comité Exécutif et/ou Assemblées Générales consécutives pourra être considérée par le Comité Exécutif comme une démission de ce membre et entraîner la perte de son siège. En pareil cas, le Comité Exécutif pourra prononcer la démission dudit membre à la majorité simple, le membre concerné du Comité exécutif ne prenant pas part au vote, et autant que de besoin, nommer un remplaçant provisoire jusqu'à la décision de la prochaine Assemblée Générale de ratifier formellement la révocation du mandat de ce membre par un vote à la majorité simple.

L'Assemblée Générale peut en outre révoquer le mandat d'un membre du Comité Exécutif à tout moment par un vote à la majorité des deux tiers (2/3).

En cas de vacance ou de démission de son poste par un membre du Comité Exécutif, les autres membres du Comité Exécutif nommeront provisoirement un remplaçant, dont la nomination devra être ratifiée lors la prochaine Assemblée Générale.

Art. 20. Attributions du Président, Vice-Président, Secrétaire et Trésorier du Comité Exécutif. Le Président préside les réunions du Comité Exécutif et représente l'Association auprès des tiers. Le Président est notamment investi du pouvoir de communiquer aux tiers, si cela s'avère nécessaire, les décisions prises au sein de l'Assemblée Générale ou du Comité Exécutif, Le Président ne peut agir sans mandat, général ou spécial du Comité Exécutif et agit toujours en concertation avec ce dernier. Il autorise les dépenses et peut donner délégation dans les conditions fixées le cas échéant par le règlement intérieur,

Le Secrétaire est notamment chargé de la conservation des archives et des registres, de la convocation du Comité Exécutif et des Assemblées Générales et de la rédaction des procès-verbaux.

Le Trésorier est notamment chargé de la perception des cotisations, du recouvrement des sommes dues à l'Association, du paiement des sommes dues par l'Association et de la tenue des dépenses et des recettes. Il rend compte à l'Assemblée Générale annuelle de ces opérations.

Dans le cas où un Vice-Président serait nommé, il sera notamment chargé de promouvoir l'action de l'association auprès du public. Il pourra également être investi du pouvoir de communiquer aux tiers, si cela s'avère nécessaire, les décisions prises au sein de l'Assemblée Générale ou du Comité Exécutif.

En cas d'absence du Président, sa fonction est exercée par le Vice-Président ou, à défaut, par le membre du Comité Exécutif le plus âgé.

Art. 21. Réunion du Comité Exécutif.

Art. 21.1. Convocation et Réunion du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif se réunit aussi souvent que les intérêts de l'Association l'exigent, mais au moins quatre (4) fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président, ou sur demande écrite de deux de ses membres et ce dans les trente (30) jours suivant cette demande. Cette demande doit indiquer l'ordre du jour proposé, lequel peut être complété par le Président.

Les convocations sont envoyées au moins quatorze (14) jours avant la réunion, par lettre, fax, par e-mail ou remise en main propre contre décharge.

Cependant, si tous les membres du Comité Exécutif sont présents ou représentés lors d'une réunion du Comité Exécutif, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du Comité Exécutif pourra valablement se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 21.2. Représentation d'un membre du Comité Exécutif. Tout membre du Comité Exécutif peut donner, par lettre ou télécopie, mandat exprès à un autre membre du Comité Exécutif de le représenter à une séance du Comité Exécutif, étant cependant précisé que chaque membre du Comité Exécutif ne peut disposer, au cours d'une même réunion, que d'un seul des mandats reçus.

Art. 21.3. Quorum, Délibération et Procès-verbaux des décisions du Comité Exécutif. La présence de la moitié au moins des membres du Comité Exécutif est nécessaire pour la validité des délibérations. Pour le cas où le quorum ne serait pas atteint à la première réunion, une seconde réunion sera convoquée. Celle-ci pourra délibérer quelque soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage de voix, la voix du Président ou de son remplaçant est décisive.

Les débats du Comité Exécutif sont consignés dans un procès-verbal signé par le Président du Comité Exécutif ou par deux (2) membres du Comité Exécutif.

Art. 22. Pouvoirs du Comité Exécutif, Délégation de pouvoirs spéciale.

Le Comité Exécutif:

- gère les affaires de l'Association,
- représente l'Association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires,
- engage valablement l'Association vis-à-vis des tiers par la signature commune de deux (2) de ses membres ou par la signature du Président,

- soumet chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale les comptes et bilan de l'Association de l'exercice écoulé ainsi que le budget et le montant de la cotisation annuelle du prochain exercice,

- embauche et licencie les membres du personnel de l'Association et fixe à sa discrétion leurs responsabilités et leur rémunération,

- peut, après consultation de l'Assemblée Générale, établir autant que de besoin et pour quelque raison que ce soit, un Règlement d'Ordre Intérieur établissant des règles pour la bonne marche de l'Association et la -réalisation de son objet, étant précisé que, en cas de conflit entre les règles ainsi établies et les Statuts, ces derniers prévaudront.

Le Comité Exécutif a les pouvoirs les plus étendus, avec faculté de subdéléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à l'un ou plusieurs de ses membres ou même à un tiers. Sont seuls exclus de sa compétence les actes réservés par la loi à l'Assemblée Générale.

Art. 23. Rémunération des membres du Comité Exécutif. Les membres du Comité Exécutif ne recevront aucune rémunération en raison du mandat qui leur est confié.

Des remboursements de frais sont cependant possibles sur décision expresse du Comité Exécutif, en application d'éventuelles procédures internes mises en place pour ce faire et sur présentation des pièces justificatives correspondantes.

Titre V - Dissolution et Liquidation

Art. 24. Convocation de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association doit être convoquée spécialement à cet effet. Les convocations sont adressées à tous les membres au moins trente (30) jours à l'avance conformément aux modalités définies à l'article 13 ci-dessus.

Art. 25. Quorum et Majorité. L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut dissoudre l'Association que lorsqu'au moins deux tiers (2/3) de ses membres sont présents ou représentés et que la décision de dissoudre a été adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers (2/3) des membres présents ou représentés,

A défaut d'atteinte du quorum requis sur deuxième convocation et conformément aux dispositions de la Loi, la décision ainsi prise devra être soumise à l'homologation par le tribunal civil,

Art. 26. Liquidateurs. En cas de dissolution volontaire de l'Association, l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs et en détermine les responsabilités,

Art. 27. Transfert des actifs. En cas de dissolution, volontaire ou judiciaire, de l'Association et ce, quel que soit le moment auquel se fait la dissolution et quelle qu'en soit la raison, les actifs seront transférés à une ou plusieurs entités ayant un objet similaire ou intervenant dans le même domaine d'activité.

Fait le 17 février 2009, en huit (8) originaux, dont deux (2) pour les dépôts légaux, un (1) pour rester déposé au siège, et un (1) exemplaire étant remis en outre à chaque membre.

*Pour Datacenter Luxembourg / Pour Entreprise des Postes & Télécommunications / Pour Ministère d'Etat, Service des Médias et des Communications / Pour inexio Informationstechnologie und Telekommunikation KGaA / Pour LuxConnect
M. Marco Houwen / M. Jean-Marie Spaus / M. Tom Kettels / M. David A. Zimmer / M. Edouard Wangen
Administrateur délégué / Membre du Comité de direction / Attaché de gouvernement Représenté par M, Edouard Wangen,
dûment habilité / Persönlich haftender Gesellschafter / Directeur*

Référence de publication: 2009040979/10052/235.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2009, réf. LSO-DC05386. - Reçu 476,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

ParisInvest I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.491.

Extrait des décisions prises par l'associée unique et par le conseil d'administration en date du 11 mars 2009

1. Monsieur Jean FELL a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Le nombre d'administrateurs a été réduit de 5 (cinq) à 4 (quatre).
3. Monsieur Moysse DARGAA a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ParisInvest I S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009040554/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2009, réf. LSO-DC04689. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090045908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: KRW 42.000.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.943.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of March,

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC Hotel Development S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 110.943 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 204 of January 28, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on November 24, 2008, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 217 of January 3, 2009.

SIFC Development Holding S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Ms Marion Géniaux, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 12, 2009,

the said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five million Korean Won (KRW 5,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-seven million Korean Won (KRW 37,000,000) to an amount of forty-two million Korean Won (KRW 42,000,000) by the issuance of five (5) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of seven hundred twenty one thousand three hundred and fifty four Korean Won (KRW 721,354.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 and 2 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five million Korean Won (KRW 5,000,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-seven million Korean Won (KRW 37,000,000) to an amount of forty-two million Korean Won (KRW 42,000,000) by the issuance of five (5) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, here represented as aforementioned, declares to subscribe for five (5) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by payment in cash amounting to four thousand and sixty four United States Dollars and four Cents (USD 4,064.04), being the equivalent of five million seven hundred twenty one thousand three hundred and fifty four Korean Wons (KRW 5,721,354.-) at the exchange rate of USD 1 = KRW 1407.8, of which five million Korean Won (KRW 5,000,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and seven hundred twenty one thousand three hundred and fifty four Korean Won (KRW 721,354.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of four thousand and sixty four United States Dollars and four Cents (USD 4,064.04), being the equivalent of five million seven hundred twenty one thousand three hundred and fifty four Korean Wons (KRW 5,721,354.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

" **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at forty-two million Korean Won (KRW 42,000,000) represented by forty-two (42) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000) each."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le treize mars

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC Hotel Development S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.943 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 204 du 28 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 24 novembre 2008, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 217 du 31 janvier 2009.

SIFC Development Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, rue des Mérovingiens L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Mademoiselle Marion Géniaux, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 Mars 2009,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq millions de Won coréens (KRW 5.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-sept millions de Won coréens (KRW 37.000.000,-) à un montant de quarante-deux millions de Won coréens (KRW 42.000.000,-), par l'émission de cinq (5) nouvelles parts sociales d'une

valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de sept cent vingt et un mille trois cent cinquante quatre Won coréens (KRW 721.354,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée aux points 1. et 2. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq millions de Won coréens (KRW 5.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-sept millions de Won coréens (KRW 37.000.000) à un montant de quarante-deux millions de Won coréens (KRW 42.000.000,-), par l'émission de cinq (5) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté comme il est dit, déclare souscrire cinq (5) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, dans la Société et les payer intégralement par un apport en numéraire s'élevant à quatre mille soixante quatre dollars américains et quatre Cents (USD 4,064.04) équivalant à cinq millions sept cent vingt et un mille trois cent cinquante quatre Won coréens (KRW 5.721.354,-) au taux de change de USD 1= KRW 1407.8, dont cinq millions de Won coréens (KRW 5.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et sept cent vingt et un mille trois cent cinquante quatre Won coréens (KRW 721.354,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de quatre mille soixante quatre dollars américains et quatre Cents (USD 4,064.04) équivalant à cinq millions sept cent vingt et un mille trois cent cinquante quatre Won coréens (KRW 5.721.354,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à quarante-deux millions de Won coréens (KRW 42.000.000,-) représenté par quarante-deux (42) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. GÉNIAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 mars 2009. Relation: LAC/2009/10889. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009041398/242/146.

(090047217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pygmalion Consulting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 101.116.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Juillet 2008 à 15 H

La Société PYGMALION CONSULTING SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de la société GL CONSULTING SA, représentée par son administrateur délégué, Mr Jean GREFF, avec siège social à L-3511 DUDELANGE, 53-55 rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B 84 282, de son poste d'administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme la société INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA, représentée par son administrateur unique, Mr Jean GREFF, avec siège social à L-3511 DUDELANGE, 53 - 55 rue de la Libération, inscrit au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B139578, au poste d'administrateur. Le mandat du nouvel administrateur est d'une durée de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de reconduire les mandats des administrateurs, du commissaire aux comptes et de l'administrateur délégué pour une durée de 6 années. La date l'expiration des mandats prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.11 est précisé que la société Inter Conseil Services Plus SA, administrateur au sein de la société a déménagé en date du 19/05/2006. La nouvelle adresse de la société Inter Conseil Services Plus SA est 53, rue de la Libération L-3511 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, Le 17/07/2008.

Mr Gérard ANSELME / Mme Chantal SIMON / Mlle Aurélie BOULEAU

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009040521/3139/32.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Citicorp Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 38.087.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, tenue le 17 mars 2009 à 11.00 heures.

Il a été décidé:

- L'Assemblée des Actionnaires a approuvé la ré-élection de Monsieur John Alldis, 4, rue Belle-Vue, L-4974 Dippach au poste d'Administrateur pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

- L'Assemblée des Actionnaires a approuvé la ré-élection de Monsieur Joseph Patrick LaRocque, 228 Berrywood Drive, Severna Park, Maryland 21146, USA au poste d'Administrateur pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

- L'Assemblée des Actionnaires a approuvé la ré-élection de Monsieur Ian Goodhew, - 16, College Gardens, Dulwich, London, SE21 7BE, UK au poste d'Administrateur pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

- L'Assemblée des Actionnaires a approuvé le renouvellement du mandat de KPMG Audit, Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Pour le compte de Citicorp Investment Management (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009040411/8034/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2009, réf. LSO-DC06369. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Armitage Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 4.273.090.050,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.010.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of February.

Before Mr Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Delamare Holdings B.V., a limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at the Atrium Office 6.1.34 at 3105 Strawinskyaan NL-1077ZX Amsterdam, The Netherlands, and registered with the Trade and Company Register of Amsterdam under number 34252924 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

represented by Mr. Timothy Voak, Executive, with professional address at Tesco House Delamare Road, Cheshunt, Herts EN8 9SL, United Kingdom and Ms. Catherine Harrison, Executive, with professional address at Tesco House Delamare Road, Cheshunt, Herts EN8 9SL, United Kingdom, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on February 2009.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholders, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. Delamare Holdings B.V., aforementioned is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of "Armitage Luxembourg S.à r.l.", incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 120.010, incorporated by a deed of Me Henri Hellinckx, then notary in Mersch, dated September 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2151, dated November 17, 2006; the Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Me Henri Hellinckx, abovementioned, currently notary in Luxembourg, dated January 9, 2009, not yet published.

II. Tesco PLC ("Tesco PLC") a public limited company duly incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at the Tesco House Delamare Road, Cheshunt, Herts EN8 9SL, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 00445790 and listed on the London Stock Exchange and is the ultimate parent company of both the Company and the Sole Shareholder.

III. The Company's share capital is set at four billion two hundred seventy-three million ninety thousand fifty British Pound (GBP 4,273,090,050) represented by one hundred seventy million nine hundred twenty-three thousand six hundred two (170,923,602) shares with a par value of twenty-five British Pound (GBP 25) each.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to create two classes of shares:

- the preference shares (the "Preference Shares");
- the ordinary shares (the "Ordinary Shares").

The Preference Shares shall confer on their holders (i) the right to receive out of the profits and reserves of the Company available for distribution a one-off special cash dividend (the "Special Dividend"), (ii) the right to receive a cumulative preferential dividend (the "Preference Dividend"), ranking in priority to any payment of dividend to the ordinary shareholders and (iii) in case of liquidation a preferential right of reimbursement of the paid-in par value of the Preference Shares.

Second resolution

Following the above resolution, the Sole Shareholder resolved to restate Articles 22, 23, 24 and 25 of the Company's Articles of Incorporation that shall henceforth read as follows:

" **Art. 22.** The Preference Shares shall confer on their holders (the "Preference Shareholders") the right to receive out of the profits of the Company available for distribution ("Available Profits") a one-off special cash dividend (the "Special Dividend") at a rate to be determined in accordance with the provisions below and payable on a date (the "Special Dividend Date") which shall be no earlier than February 27, 2009 and no later than three (3) months after February 17, 2009, to the Preference Shareholders registered on the Company's Shareholders' Register at the start of the Special Dividend Date.

In case the Company does not have sufficient Available Profits to pay the full amount of the Special Dividend on the Special Dividend Date, the latter shall be paid out up to the Available Profits,

Until the earliest of the full payment of the Special Dividend or the day after the Special Dividend Date, no other distribution shall be made out of the Available Profits.

In the event of liquidation proceedings of the Company before the Special Dividend Date has been set, the Special Dividend will be mandatorily declared and payable on a winding up. There will be at least seven (7) days between the date the decision to wind up is made and the date the Special Dividend is paid.

On the Special Dividend Date, the Special Dividend per Preference Share will amount to one thousand four hundred twenty British Pound (GBP 1,420) plus an amount per Preference Share equal to 2.25% per annum (the "Dividend Yield") as applied over the period of time from creation of the Preference Shares, i.e. February 17, 2009 to the Special Dividend Date on the amount of one thousand four hundred forty-five British Pound (GBP 1,445) adjusted as follows:

- if the closing share price of Tesco PLC, a public limited company duly incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at the Tesco House Delamare Road, Cheshunt, Herts EN8 9SL United Kingdom, and registered with the Companies House under number 00445790 and listed on the London Stock Exchange on February 26, 2009 (the "Tesco Share Price") is equal to or higher than three hundred fifty three point forty Pence (353.40p.), the Dividend Yield shall be increased by 2.20%; or

- if the Tesco Share Price is lower three hundred fifty three point forty Pence (353.40 p.), the Dividend Yield shall be decreased by 2.20%."

" **Art. 23.** (1) The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit (the "Net Profit"). An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

(2) The general meeting of the shareholders of the Company shall determine how the remainder of the Net Profits shall be distributed.

(3) Subject to (1), the balance of the Net Profit may be distributed to the shareholders as follows:

- Preference Shares confer on their holders the right to receive a cumulative preferential cash dividend (the "Preference Dividend") ranking in priority to any payment of dividend to the holders of Ordinary Shares (the "Ordinary Shareholders"), at 9% (the "Preference Rate") per annum applied to the par value of each Preference Share.

The Preference Dividend shall accrue on a daily basis from the Special Dividend Date and shall be payable annually in arrears on the date of the annual general meeting of the Company's shareholders (the "Preference Dividend Date") to the Preference Shareholders registered on the Company's Shareholders Register at the start of the Preference Dividend Date, with the first payment being made in respect of the period from the Special Dividend Date to such first Preference Dividend Date. The Preference Shares shall not confer any further right to participate in the Available Profits, except the distributions as foreseen in Articles 22 and 23.

In the event that, whether by reason of any principle of law or otherwise, the Company is unable to pay the Preference Dividend on any Preference Dividend Date, which would otherwise be required to be paid to the Preference Shareholders pursuant to these Articles of Incorporation of the Company, (in this paragraph, any such dividend being referred to as the "Relevant Dividend") then the following provisions shall apply:

a. on the Preference Dividend Date, the Company shall pay to the Preference Shareholders on account of the Relevant Dividend the maximum sum (if any) which can then, consistently with any such principle of law, be properly paid by the Company;

b. such maximum sum shall be distributed among the Preference Shareholders, *pari passu* and *pro-rata* according to the Relevant Dividend due to the Preference Shareholders;

c. the balance of the Relevant Dividend (the "Balance") shall bear a dividend charge amounting to LIBOR plus one percent (1%) per annum (the "Dividend Charge"); the Dividend Charge and all accruals, deficiencies and arrears derived from the Relevant Dividend are referred to as the "Arrears".

d. on every succeeding Preference Dividend Date, the Shareholders shall decide that the Company will pay to the Preference Shareholders on account of the Balance together with the Arrears remaining outstanding until both have been paid in full, the maximum sum (if any) which on each such succeeding Preference Dividend Date respectively can, consistently with any such principle of law, be properly paid by the Company.

The Preference Dividend and any Arrears shall be paid immediately on the Preference Dividend Date and, if not then paid, shall become a debt due from and immediately payable by the Company to the Preference Shareholders and be payable in priority to any other dividend save for the Special Dividend.

- After the payment of the Preference Dividend to the Preference Shareholders, the Ordinary Shares confer on their holders the right to receive a dividend out of the remaining Net Profit.

"F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation and after payment of the Special Dividend as set in Article 22, the net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators to the Preference Shareholders and to the Ordinary Shareholders, as follows:

- firstly, in or towards paying to the Preference Shareholders all Arrears, such Arrears to be calculated down to the date of the return of assets on the basis that the Preference Dividend accrues due and payable on a daily basis;
- Secondly, in or towards paying to the Preference Shareholders the par value of the Preference Shares;
- Thirdly, in or towards paying to the Ordinary Shareholders the par value of the Ordinary Shares;

Finally, the remaining liquidation proceeds may be distributed to the Ordinary Shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

In case of return of assets otherwise (except on a redemption in accordance with the terms of issue of any shares, or purchase by the Company of any share or on a capitalization issue), the above provisions will be likewise applicable."

" **Art. 25.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 regarding commercial companies, as amended."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to convert sixty thousand (60,000) shares of the Company with a par value of twenty five British Pound (GBP 25) each and an aggregate value of one million five hundred thousand British Pound (GBP 1,500,000) into Preference Shares, the remaining one hundred seventy million eight hundred sixty-three thousand six hundred two (170,863,602) shares of the Company being the Ordinary Shares.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolved to restate Article 6 of the Company's Articles of Incorporation that shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at four billion two hundred seventy-three million ninety thousand fifty British Pound (GBP 4,273,090,050), represented by one hundred seventy million eight hundred sixty-three thousand six hundred two (170,863,602) ordinary shares with a par value of twenty-five British Pound (GBP 25) each (the "Ordinary Shares") and by sixty thousand (60,000) preference shares with a par value of twenty-five British Pound (GBP 25) each (the "Preference Shares").

Each Ordinary Share and each Preference Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The rights and conditions attached to the different classes of shares are as indicated in the present Articles of Incorporation"

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to empower the Company's managers to declare and pay, from time to time, interim dividend out of profits available for distribution.

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolved to add a last paragraph to the Article 13 of the Company's Articles of Incorporation, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 13. Last paragraph.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers showing that sufficient retained profits are available for distribution. If desired, these interim accounts may be reviewed by an independent professional;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to approximately one thousand three hundred Euro.

The undersigned Notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Munsbach, on the day indicated at the beginning of this deed.
The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the Notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

- Delamare Holdings B.V., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social à the Atrium Office 6.1.34, 3105 Strawinskylaan NL-1077ZX Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée au Registre des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34252924 (l'"Associée Unique") représentée par Monsieur Timothy Voak, cadre, dont le domicile professionnel est situé à Tesco House Delamare Road, Cheshunt, Herts EN8 9SL, Royaume-Uni et Madame Catherine Harrison, cadre, dont le domicile professionnel est situé à Tesco House Delamare Road, Cheshunt, Herts EN8 9SL, Royaume-Uni, en vertu d'une procuration donnée en février 2009 par l'Associée Unique.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par les mandataires de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par ses mandataires a requis le notaire instrumentaire de prendre acte que:

I. Delamare Holdings B.V. est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination d'"Armitage Luxembourg S.à r.l.", constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.010, et constituée aux termes d'un acte reçu par Me Henri Hellinckx, alors notaire à Mersch, en date du 20 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2151, en date du 17 novembre 2006; les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour le dernière par un acte de Me Henri Hellinckx, mentionné ci-dessus, actuellement notaire à Luxembourg, en date du 9 janvier 2009, pas encore publié (la "Société").

II. Tesco PLC ("Tesco PLC") une société (public limited company) constituée et régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Tesco House Delamare Road, Cheshunt, Herts EN8 9SL, Royaume-Uni, inscrite à la Companies House sous le numéro 00445790 et cotée au London Stock Exchange est le propriétaire ultime de la Société et de l'Associée Unique.

III. Le capital social de la Société est fixé à quatre milliards deux cent soixante-treize millions quatre-vingt-dix mille cinquante livres sterling (GBP 4.273.090.050) représenté par cent soixante-dix millions neuf cent vingt-trois mille six cent deux (170.923.602) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25) chacune.

IV. L'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé de créer deux classes de parts sociales:

- Les parts préférentielles (les "Parts Préférentielles")
- Les parts ordinaires (les "Parts Ordinaires")

Les Parts Préférentielles doivent conférer à leur détenteurs (i) le droit de recevoir, sur les bénéfices et réserves disponibles de la Société, un dividende spécial en espèce (le "Dividende Spécial"), (ii) le droit de recevoir un dividende préférentiel cumulatif (le "Dividende Préférentiel"), prioritaire sur tout paiement de dividendes aux associés ordinaires et (iii) en cas de liquidation, un droit préférentiel au remboursement de la valeur nominale libérée des Parts Préférentielles.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution, l'Associée Unique a décidé de modifier les articles 22, 23, 24 et 25 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

" **Art. 22.** Les Parts Préférentielles doivent conférer à leurs détenteurs (les "Associés Préférentiels") le droit de recevoir sur les profits de la Société disponibles pour distribution ("Bénéfices Distribuables") un dividende spécial unique (le "Dividende Spécial") à un taux à déterminer conformément aux dispositions ci-dessous et payable à une date (la "Date du Dividende Spécial") qui ne peut pas précéder le 27 février 2009 et au plus tard dans les trois (3) mois après le 17 février 2009 aux Associés Préférentiels inscrits au Registre des Associés de la Société au début de la Date du Dividende Spécial.

Si la Société n'a pas suffisamment de Bénéfices Distribuables pour payer le montant total du Dividende Spécial à la Date du Dividende Spécial, ce dernier doit être payé à hauteur des Bénéfices Distribuables.

Aucune autre distribution ne peut être effectuée sur les Bénéfices Distribuables avant, soit le paiement du total du Dividende Spécial, soit le jour après la Date du Dividende Spécial.

En cas d'ouverture d'une procédure de liquidation de la Société avant l'établissement de la Date du Dividende Spécial, le Dividende Spécial devra obligatoirement être déclaré et payé à la dissolution. Il y aura une période d'au moins sept (7) jours entre la date de décision de dissoudre et la date de paiement du Dividende Spécial.

A la Date du Dividende Spécial, le Dividende Spécial par Part Préférentielle s'élèvera à mille quatre cent vingt livres sterling (GBP 1.420) plus un montant par Part Préférentielle égal à 2,25% par an (le "Rendement du Dividende") appliqué sur une période qui va de la création des Parts Préférentielles, c'est à dire du 17 février 2009 jusqu'à la Date du Dividende Spécial, sur un montant de mille quatre cent quarante-cinq livres sterling (GBP 1.445) ajusté comme suit:

- si le cours de clôture de l'action Tesco PLC, une société constituée et régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Tesco House Delamare Road, Cheshunt, Herts EN8 9SL, Royaume-Uni, inscrite à la Companies House sous le numéro 00445790 et cotée au London Stock Exchange le 26 février 2009 (le "Cours de l'Action Tesco") est égal ou supérieur à trois cent cinquante trois virgule quarante pence (353,40p.), le Rendement du Dividende sera augmenté de 2,20%; ou

- Si le Cours de l'Action Tesco est inférieur à trois cent cinquante trois virgule quarante pence (353,40p), le Rendement du Dividende sera diminué de 2,20%."

" **Art. 23.** (1) Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net (le "Bénéfice Net"). Un montant égal à cinq pourcent (5%) du Bénéfice Net de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

(2) L'assemblée générale des associés de la Société devra déterminer comment la partie restante du Bénéfice Net doit être distribuée.

(3) Sous réserve de (1), le solde du Bénéfice Net peut être distribués aux associés comme suit:

- Les Parts Préférentielles confèrent à leur détenteur le droit de recevoir un dividende cumulatif préférentiel (le "Dividende Préférentiel"), prioritaire sur tout paiement de dividende aux détenteurs des Parts Ordinaires (les "Associés Ordinaires"), à 9% (le "Taux de Préférence") par année appliqué à la valeur nominale de chacune des Parts Préférentielles.

Le Dividende Préférentiel doit être calculé sur une base journalière et sera payable annuellement en arriérés à la date de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société (la "Date du Dividende Préférentiel") aux Associés Préférentiels inscrits au Registre des Associés de la Société au début de la Date du Dividende Préférentiel, le premier paiement sera effectué sur la période allant de la Date du Dividende Spécial à la première Date du Dividende Préférentiel.

Les Parts Préférentielles ne doivent conférer aucun droit supplémentaire de participation aux Bénéfices Disponibles, exceptés aux distributions prévues aux articles 22 et 23.

Dans l'hypothèse où, suite à un principe de droit ou non, la Société est dans l'impossibilité de payer le Dividende Préférentiel à n'importe quelle Date du Dividende Préférentiel, qui devrait normalement être payé aux Associés Préférentiels conformément aux présents statuts de la Société, (dans ce paragraphe, il est référé à tel dividende par le "Dividende Applicable"), alors les dispositions suivantes s'appliqueront:

a. à la Date du Dividende Préférentiel, la Société doit payer aux Associés Préférentiels, au titre du Dividende Applicable, la somme maximale (si possible) qui peut alors, en conformité avec tout principe de droit, être payée par la Société;

b. cette somme maximale doit être distribuée aux Associés Préférentiels, pari passu et au pro rata du Dividende Applicable dû aux Associés Préférentiels;

c. le solde du Dividende Applicable (le "Solde") doit supporter des frais sur dividende s'élevant au Taux du LIBOR plus 1% (les "Frais sur Dividende"); les Frais sur Dividende et toute accumulation, insuffisance et arrérage provenant du Dividende Applicable sont désignés par les "Arriérés de Paiement";

d. à chaque Date du Dividende Préférentiel successive, les associés devront décider que la Société payera aux Associés Préférentiels, au titre du Solde et des Arriérés de Paiement restant jusqu'à ce que les deux aient été payés entièrement, la somme maximale (si possible) qui, à chaque Date du Dividende Préférentiel successive, peut être payée par la Société en conformité avec tout principe de droit.

Les Parts Préférentielles et tout Arriérés de Paiement devront être payés à la Date du Dividende Préférentiel et, s'ils ne sont pas payés, deviendront une dette exigible et payable immédiatement par la Société aux Associés Préférentiels et sera payable prioritairement à tout autre dividende à l'exclusion du Dividende Spécial.

- Après le paiement du Dividende Préférentiel aux Associés Préférentiels, les Parts Ordinaires confèrent à leurs détenteurs le droit de recevoir un dividende sur le Bénéfice Net restant."

"F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après le paiement de toutes les dettes et charges à l'encontre de la Société et de toutes les dépenses liées à la liquidation, le boni de liquidation net doit être distribué par les liquidateurs aux Associés Préférentiels et aux Associés Ordinaires, comme suit:

- premièrement, en payant aux Associés Préférentiels tout Arriérés de Paiement, les Arriérés de Paiement étant calculés à la date du retour des actifs sur le principe que le Dividende Préférentiel se calcule et est payable sur une base journalière;

- deuxièmement, en payant aux Associés Préférentiels la valeur nominale des Parts Préférentielles;

- troisièmement, en payant aux Associés Ordinaires la valeur nominale des Parts Ordinaires;

Enfin, le restant du boni de liquidation peut être distribué aux Associés Ordinaires en proportion de leur détention dans la Société.

Sinon en cas de retour des actifs (excepté en cas de remboursement conformément aux termes d'émission des parts sociales, ou en cas de vente par la Société de toute part sociale ou de problème de capitalisation), les dispositions ci-dessus seront également applicables."

" **Art. 25.** Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts doit être déterminé conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée."

Troisième résolution

L'Associée Unique a décidé de convertir soixante-mille (60.000) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25) chacune et d'une valeur nominale totale d'un million cinq cent mille livres sterling (GBP 1.500.000) en Parts Préférentielles, les cent soixante-dix million huit cent soixante trois mille six cent deux (170.863.602) parts sociales restantes devenant les Parts Ordinaires.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associée Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quatre milliards deux cent soixante-treize millions quatre-vingt-dix mille cinquante livres sterling (GBP 4.273.090.050) représenté par cent soixante-dix millions huit cent soixante-trois mille six cent deux (170.863.602) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25) chacune (les "Parts Ordinaires") et par soixante mille (60.000) parts préférentielles d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25) chacune (les "Parts Préférentielles").

Les droits et conditions attachés aux différentes classes de parts sociales sont tels que précisés dans les présents statuts"

Cinquième résolution

L'Associée Unique a décidé de permettre aux gérants de la Société de déclarer et payer, de temps à autre un acompte sur dividendes sur les bénéfices disponibles.

Sixième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associée Unique a décidé d'ajouter un dernier paragraphe à l'article 13 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

" **Art. 13. Dernier paragraphe.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer un acompte sur dividendes sous les conditions suivantes:

- Le gérant ou le conseil de gérance doit établir des comptes intérimaires montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut demander que les comptes intérimaires soient revus par un auditeur indépendant.

Le paiement est effectuée une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas en menacés."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille troiscents Euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. VOAK, C. HARRISON, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 février 2009. Relation: LAC/2009/6762. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009040970/211/323.

(090046874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

ESP Europe (Funds) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 152.575,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.036.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Le mandataire

Référence de publication: 2009040899/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07051. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.

Fynar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 36.481.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 novembre 2008

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Géraldine SCHMIT, Violène ROSATI et José CORREIA ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme A & C MANAGEMENT SERVICES S.à r.l, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Son mandat commencera avec la revue des comptes au 31 mars 2009 prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009032748/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Swiss Re Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 199.000.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.989.

EXTRAIT

En date du 12 février 2009, M. Jacques Aigrain a démissionné de son mandat d'administrateur de Swiss Re Management (Luxembourg) S.A., avec effet immédiat.

Depuis cette date, le conseil d'administration de Swiss Re Management (Luxembourg) S.A. se compose comme suit:

- Michel Liès;

- George Quinn;
- Martin Albers;
- Nikolaj Beck;
- Robert Howe; et
- Guy Harles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Swiss Re Management (Luxembourg) S.A.

Markus Schafroth / Achim Kunkel

Délégué à la gestion journalière / Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2009036456/10022/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

Cotulux, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 75.669.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 13 janvier 2009 à 16.00 heures

L'assemblée révoque avec effet immédiat Monsieur Dominique DOERFLINGER de son poste d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur, Monsieur Patrice SPRUNCK, né à Metz (F) le 04/05/1961 et demeurant à F-57730 VALMONT, 4, Impasse du Gorze. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Etant donné que la société remplit deux des trois critères indiqués à l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915, l'assemblée des actionnaires décide à l'unanimité de remplacer le mandat de commissaire aux comptes par un mandat de réviseur d'entreprises.

En conséquence, est appelé aux fonctions de réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2010 la société EWA REVISION S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.937, avec le siège à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy. La société renonce à son mandat de commissaire aux comptes et accepte le mandat de réviseur d'entreprises qui lui est confié.

Foetz, le 13 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009040395/832/26.

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2009, réf. DSO-DC00123. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090045997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2009.

Snow Peak S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.028.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SNOW PEAK S.A.R.L.

M. CARFAGNA / M. DORIS

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009040901/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2009, réf. LSO-DC07027. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090046599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2009.
